



IMPORTANT

Principaux Textes Réglementaires CE

Règlements & Arrêtés	Contenu
Règlement (CE) n°338/97 du 9 décembre 1996 (CITES)	Définit statut de protection des espèces non domestiques aux Annexes A, B, C, D (reprend pour base les annexes I, II, III de la convention de Washington, est plus restrictif que la convention sur laquelle il se base) <ul style="list-style-type: none">- Annexe A = Annexe I plus une partie de II- Annexe B = Annexe II- Annexe C = Annexe III plus autres espèces.- Annexe D = Espèces sous surveillance
Règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission du 4 mai 2006	Porte sur les modalités d'application du règlement (CE) no 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. Définit entre autres choses « un spécimen né et élevé en captivité » pour des espèces protégées dont Annexe A (Cf.Art54). Nécessaire à la compréhension de la notion de seconde génération dans l'établissement dans le cadre d'une demande de délivrance de CIC pour autoriser une cession à titre commerciale. Liste les espèces en annexe A reprises en Annexe X.



Principaux Textes Réglementaires Français



IMPORTANT

Règlements & Arrêtés	Contenu
<p>Code de l'Environnement</p> <p>Livre IV Titre 1^{er}</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection des espèces (interdictions d'activité et régime de dérogation) : L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement- Activités soumises à autorisation ou à déclaration: Article L412-1- Établissements détenant des animaux non domestiques : L. 413-2 et L. 413-3 (certificat de capacité et autorisation d'ouverture) du code de l'environnement- Sanctions en cas d'infraction : L. 415-3 <p>Livre Ier Titre VII Chapitre II Section 1 (Contrôles OFB)</p> <ul style="list-style-type: none">- Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions (Articles L170-1 à L174-2)<ul style="list-style-type: none">- Contrôles et mesures de police administrative: L171-1 à L171-12- Habilitation des agents : L.172-1 à L.172-16- Sanctions pénales: L173-1 à L173-13	<p>Notions de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture d'établissement.</p> <p>Contrôles, Sanctions & Infractions.</p> <p>L411-1 & L411-2 = Annexe A et Espèces dites Protégées faune Française sur le territoire national: Métropole, Départements & Régions d'Outre-Mer (i.e.Guyane)</p> <p>L411-5 & L411-6 = Espèces invasives (EE1 & EE2)</p> <p>L412 = Tout ce qui est avec un statut CITES</p> <p><i>Récemment modifier par le décret du 27 Février 2017 relatif aux conditions d'identification et de cession des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité (Fichier national informatique, marquage de toutes les Annexes A, B, C & D)</i></p>



Principaux Textes Réglementaires Français



Règlements & Arrêtés	Contenu
Arrêté du 21 Novembre 1997 (catégories d'établissements & liste des espèces dangereuses)	Définit les catégories d'établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques & espèces dangereuses.
Arrêté du 30 juin 1998 (modalités d'application des règlements (CE) & commerce international)	Transcription en droit français de la convention de Washington et des règlements CE338/97 et CE939/97.
Arrêté du 12 décembre 2000 (Expérience requise)	Fixe les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 413-5 du code de l'environnement pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques.
Arrêté du 11 Août 2006 (espèces domestiques)	Liste des espèces classées domestiques. Les espèces, races et variétés reconnues comme domestiques sont de détention libre dans un élevage amateur et sans limite de nombre.



Principaux Textes Réglementaires Français



Règlements & Arrêtés	Contenu
<p>Arrêté du 8 Octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques.</p>	<p>Cet arrêté abroge et remplace les deux précédents arrêtés du 10 Août 2004. Couvre les dispositions suivantes qui s'appliquent aux espèces classées non-domestiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité et les notions de marquage.<ul style="list-style-type: none">o Nouveauté : Le marquage est désormais obligatoire pour toutes les espèces classées non-domestiques et plus seulement pour les annexe A et espèces protégées sur tout le territoire Français (L411, i.e. Arrêté de Guyane)- Enregistrement dans le fichier national d'identification (I-FAP)<ul style="list-style-type: none">o Impose l'enregistrement dans I-FAP de toutes espèces non-domestiques et ce quel que soit son statut de protection .- Registre d'entrée et de sortie des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité<ul style="list-style-type: none">o Désormais obligatoire dès le premier individu pour toutes détentions d'espèces non-domestiques et ce quel que soit son statut de protection.- Cession des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité, liste les documents à fournir avec le détail des informations à délivrer pour chaque document.- Procédures préalables à la détention d'animaux d'espèces non domestiques (Déclaration de détention, Certificat de capacité)- Annexe : Disposition spécifique de marquage, Liste des espèces : quota pour les élevages d'agrément, et conditions détention.



Principaux Textes Réglementaires Français



Règlements & Arrêtés	Contenu
Arrêté du 29 octobre 2009 (Abroge le précédent arrêté du 17 Avril 1981, espèces protégées en métropole)	Liste(s) des espèces d'oiseaux protégées sur tout le territoire national. Abroge l'arrêté du 17 Avril 1980.
Arrêté du 25 Mars 2015 (Abroge le précédent arrêté du 15 Mai 1986)	Protection & liste des espèces protégées originaires de Guyane.
Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain	Définit les espèces classées invasives, préventions et interdictions selon leur classification (Annexe I & II).

